Nombre de membres : 34 N°2022-04

En exercice : 33 Abstentions : 0
Présents : 25 Exprimés : 30
Pouvoirs : 5 Pour : 30
Votants : 30 Contre : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN

L'An deux mille vingt-deux, le mercredi neuf février à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert MORANGE » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 1er février deux mille vingt-deux.

<u>Présents</u>: Christophe Gérouard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles Christian VIgnerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Stéphane Seyer.

Suppléants présents :

Pouvoirs: Maryse Thomas à Jean Maynard, Jean-Pierre Charmes à Christophe Gérouard, Patrick Gibaud à Josiane

Lefort, Joël Vilard à Charles-Antoine Darfeuilles, Sylvie Germond à Alain Duris

Secrétaire de séance : Pierre Hachin

Objet : Mise en œuvre d'une tarification modulée pour les garderies périscolaires à compter du 1er septembre 2022.

Monsieur le Président explique que dans le respect des dispositions de la circulaire n°2008-196 et de l'article 3 de la convention d'objectifs et de financement signée avec la CAF, les gestionnaires de garderies doivent s'engager à mettre en œuvre une politique permettant l'accès pour toutes les familles aux temps périscolaires grâce à une tarification modulée.

A ce jour, la CC Ouest Limousin applique une tarification unique en ce qui concerne les garderies périscolaires ce qui n'est plus en conformité avec les directives susmentionnées.

Les tarifs actuels pratiqués dans les garderies de la CC Ouest Limousin sont les suivants :

- 1,68 € pour la garderie du matin
- 2,23 € pour la garderie du soir avec un goûter fourni

A ce jour, il convient donc de mettre en place une tarification modulée.

Les propositions tarifaires ont donc été travaillées en prenant en compte les éléments suivants :

- Pas d'impact à la baisse sur les recettes de la CC Ouest Limousin
- Pas d'impact trop significatif sur les familles
- Un calage sur les éléments appliqués par la CAF pour l'attribution des passeports, à savoir 2 tranches de quotient familial (revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts), une première tranche de 0 à 726, et une seconde tranche à partir de 727 et plus.

En tenant compte de ces éléments, la proposition de tarification modulée pour les garderies périscolaires qui vous est proposée est la suivante :

- Tranche de quotient familial de 0 à 726 : maintien des tarifs actuels, soit 1,68 € pour la garderie du matin et 2,23 € pour la garderie du soir avec un goûter fourni
- Tranche de quotient familial de 727 et plus : 1,70 € pour la garderie du matin et 2,25 € pour la garderie du soir avec un goûter fourni

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après er	n avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :
■ MET en place la tarification modulée pour les g	arderies périscolaires selon les modalités suivantes :
2,23 € pour la garderie du soir avec un goûter fou	: maintien des tarifs actuels, soit 1,68 € pour la garderie du matin et Irni Is : 1,70 € pour la garderie du matin et 2,25 € pour la garderie du soir
- DIT que cette tarification modulée trouvera à s'appliquer à compter du 1 ^{er} septembre 2022.	
Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.	
Certifié exécutoire le	Le Président,
∟e Président,	

Christophe GEROUARD